

Calendrier des soutenances - Trêve hivernale 2026 consignes pour les doctorants souhaitant soutenir

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif des dates de soutenance, Noël 2026. Merci de vous y référer pour organiser vos démarches de demandes de soutenance.

 **Attention : en raison de la fermeture administrative des services**, pendant la période **du 19 décembre au 3 janvier, aucun** traitement administratif de vos demandes de soutenance ne pourra être assuré. Veuillez prendre vos dispositions en conséquence.

Calendrier des dépôts de demande de soutenance - Noël 2026

Date de dépôt de la demande de soutenance dans ADUM	jusqu'au 24 octobre 2026	du 25 octobre au 30 novembre 2026	À partir du 1 ^{er} décembre 2026	Entre le 20 décembre et le 3 janvier 2027	À partir du 4 janvier 2027
Disponibilité de la date de soutenance dans ADUM	Possibilité de soutenir - jusqu'au 19/12 - fermeture du 19/12 au 3/01 - À partir du 4/01	Possibilité de soutenir à partir du 25 janvier	Possibilité de soutenir à partir du 1^{er} mars	AUCUNE DEMANDE TRAITÉE Les soutenances ne pourront pas avoir lieu	Possibilité de soutenir à partir du 1^{er} mars

Pour les soutenances prévues entre le **4 janvier et le 25 janvier 2027**, le délai de retour des rapports des rapporteurs est augmenté à 5 semaines (au lieu des 3)

En résumé

- **Dépôt jusqu'au 24 octobre 2026**
 - Soutenance possible jusqu'au 19 décembre 2026
 - Fermeture administrative du 19 décembre 2026 au 3 janvier 2027
 - Reprise des soutenances à partir du 4 janvier 2027
- **Dépôt entre le 25 octobre et le 30 novembre 2026**
 - Soutenance possible à partir du 25 janvier 2027
- **Dépôt à partir du 1er décembre 2026**
 - Soutenance possible à partir du 1er mars 2027
- **Entre le 20 décembre 2026 et le 3 janvier 2027**
 - Aucune demande ne pourra être traitée en raison de la fermeture administrative des services.
- **Dépôt à partir du 4 janvier 2027**
 - Soutenance possible à partir du 1er mars 2027

Par ailleurs, pour les soutenances prévues entre le 4 janvier et le 25 janvier 2027, le délai de retour des rapports des rapporteurs est exceptionnellement porté à **5 semaines** (au lieu de 3).